

# RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 4<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE VHC de NEFFIÈS

### Les 7 et 8 mars 2020

V 2 – 12.11.2020

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses Annexes, et aux règlements sportifs de la FFSA et au règlement particulier de chaque courses de côtes.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée organise les 7 et 8 mars 2020 en doublure de la compétition dénommée «28<sup>ème</sup> Course de Côte de Néffîès» avec le concours de la ville de Néffîès sous le patronage des Avant-Monts du Centre Hérault, une compétition automobile Régionale de Véhicules Historique de Compétition dénommée :

«4<sup>ème</sup> Course de Côte VHC de Néffîès»

Cette compétition compte pour :

- Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée 2020
- Le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2020

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro : **CC3/2020** en date du :  
**12 décembre 2019** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro : **21** en date du : **12 décembre 2019**

#### ORGANISATEUR TECHNIQUE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots  
Téléphone : 04.48.78.48.54

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Claude MARY	n° 1622/0805
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	M. Alain SZAFARCZYK	n° 4793/0804
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	M. Michèle BASCOUL	n° 149759/0808
Directeur de Course	Mme Myriam VINCENT	n° 1527/0712
Directeur de Course Adjoint	M. Thierry GRAUBY	n° 163786/0811
Commissaire Technique responsable	M. Christan MANGEMATIN	n° 6507/0801
Commissaire Technique adjoint	M. Michel MOLINES	n° 9502/0801
Commissaire Technique adjoint	M. Sebastien BOUSQUET	n° 243494/0811
Chargé de la mise en place des moyens	M. Jean-Charles MASSU	n° 5048/0811
Médecin responsable	Dr. Jean-Claude DESLANDES	n° 223706/0811
Chargé des relations avec les concurrents (CS)	Mme. Delphine GRAUBY	n° 163789/0812
Chargé des relations avec les concurrents (CS)	M. Thierry LEFOLL	n° 58387/0809
Chargé des relations Concurrents Stagiaire	M. Laurent COSTE	n° 133529/0812
Chargé des Commissaires de route	Mme Christine GRAUBY	n° 163787/0811
Chronométrateur responsable	M. Patrick FILIAT	n° 115657/0811
Chronométrateur	M. Jean-Louis ALLE	n° 2267/0805

#### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : mardi 3 mars 2020 à minuit  
Publication de la liste des engagés : vendredi 6 mars 2020 à 0h00

Vérifications administratives : salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Néffîès :  
samedi 7 mars 2020 de 15h à 19h  
aux ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Néffîès :  
dimanche 8 mars 2020 de 7h à 7h15  
Vérifications techniques : devant les ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Néffîès :  
samedi 7 mars 2020 de 15h15 à 19h15  
dimanche 8 mars 2020 de 7h15 à 7h30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : dimanche 8 mars 2020 à 8h00

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Néffîès :  
samedi 7 mars 2020 à 18h00

Briefing des commissaires : aux ateliers municipaux avenue de la Restclauze Néffiès.  
dimanche 8 mars 2020 à 7h30

Essais non chronométrés facultatifs (1 montée) : dimanche 8 mars 2020 de 8h15 à 9h30  
100 voitures modernes et 50 voitures VHC admises avec un départ toutes les 30 secondes font 1h15 soit, de 8h15 à 9h30  
(art 1.2.2 règlement montagne)

En cas de retard, les essais non chronométrés facultatifs se termineront impérativement à l'heure prévue quel qu'en serait la raison et même si tous les concurrents n'auraient pu y participer, (sortie de route, public indiscipliné, mauvais temps, etc...)  
En cas de concurrents non présentés au départ pendant 5 minutes, les essais non chronométrés seront écourtés.

Briefing aux pilotes écrit remis pendant les vérifications : samedi 7 mars 2020 de 15h à 19h  
dimanche 8 mars 2020 de 7h à 7h15

Essais chronométrés (2 montées) : dimanche 8 mars 2020 de 9h30 à 12h45

A l'issue des essais, affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : dimanche 8 mars 2020 à 13h00

Couses : 1<sup>ère</sup> montée dimanche 8 mars 2020 à partir de 13h30 avant les véhicules moderne.  
2<sup>ème</sup> montée à la suite de la première montée, avant les véhicules moderne.  
3<sup>ème</sup> montée à la suite de la deuxième montée, avant les véhicules moderne.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par le Directeur de Course.  
Les concurrents en seront informés par affichage officiel sur le panneaux situé près de la ligne de départ.

Affichage des résultats provisoire 30 minutes après la fin de la dernière montée chronométrée, panneau d'affichage officiel proche ligne de départ.

Podium et remise des prix 1h00 après l'affichage du classement officiel définitif (VHC et Moderne), salle polyvalente de Néffiès.

### 1.3P. VÉRIFICATIONS

Vérifications administratives : salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Néffiès :  
samedi 7 mars 2020 de 15h à 19h  
aux ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Néffiès :  
dimanche 8 mars 2020 de 7h à 7h15

Vérifications techniques : devant les ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Néffiès :  
samedi 7 mars 2020 de 15h15 à 19h15  
dimanche 8 mars 2020 de 7h15 à 7h30

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage CARMINATI, route de Pézenas à Roujan.  
le taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

### 1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les doubles montes sont autorisées, elles seront effectuées en début de chaque montée.

Le retour des doubles monte se fera devant la direction de course, à la fin des doubles montes.

Le changement de pilote et le retournement s'effectuera sur la D35 avant la grille de départ dans le sens de la course ou dans le parc concurrent sans retarder la compétition. Chaque voiture devra intégrer sa place dans la file de départ selon l'ordre établi.

Pendant la manifestation, des permanences se tiendront :

- salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Néffiès pendant les vérifications préliminaires de 14h30 à 19h15 samedi 7 mars 2020. Téléphone de la permanence : 06,09,09,85,83
- près de la ligne de départ pendant les vérifications préliminaires du dimanche, les essais et la course de 7h à la fin du délai de réclamation dimanche 8 mars 2020. Téléphone de la permanence : 06,09,09,85,83

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Voir règlement de la compétition régionale dénommée « 28<sup>ème</sup> Couses de Côte de Néffiès 2020 » et/ou le règlement standard des Courses de Côtes 2020,

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement et jusqu'au mardi 3 mars 2020 à minuit. à l'adresse suivante :

ASA Montpellier Méditerranée  
Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots  
Tél : 04.48,78,48,54

Les droits d'engagement sont fixés à 240 €, réduit à **120 €** pour les Concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.  
Pour être valables, les engagements devront être accompagnés des droits d'engagement.

Des titres de participation « Régional Montagne » seront délivrés pendant les vérifications administratives au tarif de : **65 €**

Un certificat Médical ne présentant pas de contre-indication à la pratique du sport automobile de moins de 6 mois devra être fourni par le concurrent.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 (VHC et Moderne confondu), les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition.

Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> et de la 10<sup>ème</sup> page du PTH.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures VHC admises est fixé à 50.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaire d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date et heure de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côtes VHC (voir paragraphe des règles spécifiques courses de côte VHC « condition d'admission des voitures »).

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie : A – N – B (période J2) et C – D – E (période JR) + Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

### 4.2P. CARBURANTS - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Courses de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

### 4.3P. NUMÉROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2020,

Les pilotes inscrits au Championnat de France de la montagne VHC ayant un N° attribué à l'année et souhaitant le conserver devront prévenir lors de l'engagement.

### 4.4P. DISPOSITIF DE SÉCURITÉ

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif international et tableau de sécurité FFSA.

### 4.5P. ÉQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

## ARTICLE 5P. PUBLICITÉS

Les publicités obligatoires (non rachetables) seront communiquées par un additif.

Les publicités optionnelles (rachetables) seront communiquées par un additif.

## ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

### 7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer une montée d'essais de bout en bout.

### 7.2P. CONFÉRENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives, un contrôle par élargement sera effectué.

### 7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les Concurrents de la course de côte VHC partiront devant les Concurrents de la course de support.

La Course de Côte VHC de Néffiès a le parcours suivant :

D15 sortie de Néffiès en direction de Cabrières

Départ : sur la D15 sortie de Néffiès, lieu dit « La Vierge » en direction de Cabrières.

Arrivée : sur la D15 lieu dit « La Grange de Coudère » 1,5 km plus loin en direction de Cabrières

Pente moyenne : 5%

Longueur du parcours : 1,5 km

Parc de départ : sur la D15 côté droit dans le sens de la course, 200m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : sur la D15 après la ligne d'arrivée, à droite dans le sens contraire de la course.

Accès à la route de course : par la D15 entre le village de Néffiès en direction de Cabrières jusqu'à la ligne de départ.

La course se déroulera en 3 montées sauf, cas de force majeure.

### ORDRE DE DÉPART

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la compétition régionale moderne, départ arrêté, moteur en marche.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores. En cas de panne des feux, le chronométrateur donnera le départ selon la procédure classique, à la main, les heures exactes du départ et de l'arrivée seront dans les deux modes de départ relevés par les cellules de chronométrage.

Les départs seront espacés de 30 secondes, sous réserve de modification par le directeur de course.

Rappel : à l'allumage du feu vert le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ.

Pour les essais chronométrés si CFM VHC : Les N° 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.

Pour les Courses, afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant le premier.

### **FILE DE DÉPART**

File de départ : 200m avant la ligne de départ sur le côté droit dans le sens de la course.

Rappel : Les Pilotes devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet au minimum 10 minutes avant leur heure de départ prévue et dans l'ordre établi. Le concurrent dont le Pilote ne se sera pas présenté à l'heure, pourra être exclu de la compétition.

Modalités de retour au départ : en convoi, devant le véhicule de direction de course en même temps que les doubles montes des véhicules modernes.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENT**

### **POUR LES ESSAIS CHRONOMÉTRÉS**

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

### **POUR LES COURSES**

La compétition se disputera en trois montées. Pour le classement le meilleur temps réalisé sur une montée sera retenu.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents.

Elle devront être sur les bâches et non chargés sur les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes.
- Un classement séparé pour chacune des classes.
- Un classement séparé pour les voitures des groupes A – N – B (période J2) et C – D – E (période JR) + Classic de compétition.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Tous les concurrents participants seront récompensés par une coupe.

Rappel : Tout pilote classé qui ne se présentera pas à la remise des prix perdra le bénéfice de son prix.

### **10.1P. REMISE DES PRIX**

Elle aura lieu le dimanche 8 mars 2020 à la salle polyvalente de Néffiès, à la même heure que la remise des prix pour la compétition moderne, elle débutera par la remise des récompenses de la compétition VHC et se terminera par la remise des prix de la compétition moderne.